

La communication publique à l'appui d'une stratégie de repositionnement de l'État dans l'espace public

Le cas de la lutte contre le sida et de la question homosexuelle

The Repositioning Strategy of the State Using Public Communication. The Case of the Fight against AIDS and the Homosexuality Question

Jean-Philippe De Oliveira



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9309>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.9309

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2014

Pagination : 235-255

ISBN : 978-2-8143-0233-4

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Jean-Philippe De Oliveira, « La communication publique à l'appui d'une stratégie de repositionnement de l'État dans l'espace public », *Questions de communication* [En ligne], 26 | 2014, mis en ligne le 31 décembre 2016, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9309> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.9309

> NOTES DE RECHERCHE

JEAN-PHILIPPE DE OLIVEIRA

Groupe de recherche sur les enjeux de la communication

Université Grenoble Alpes

F-38040

jean-philippe.de-oliveira@u-grenoble3.fr

LA COMMUNICATION PUBLIQUE À L'APPUI D'UNE STRATÉGIE DE REPOSITIONNEMENT DE L'ÉTAT DANS L'ESPACE PUBLIC. LE CAS DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA ET DE LA QUESTION HOMOSEXUELLE

Résumé. — La contribution analyse les enjeux communicationnels qui ont marqué les rapports entre l'État et le champ de la lutte contre le sida. Il met en avant le fait que les acteurs associatifs investis dans la gestion de l'épidémie ont fait émerger un espace public sociétal, qui participe à la définition des orientations et des pratiques sociales, en marge de l'espace public politique. Dès lors, l'État s'est appuyé sur la communication publique en tant qu'instrument de l'action publique pour se repositionner par rapport à une question sociétale, celle de l'homosexualité, qui a été portée par les associations de lutte contre le sida, fondée en partie sur la minorité homosexuelle (définie dans sa dimension sociétale et politique). Ainsi les résultats obtenus dans le cadre d'une thèse de doctorat et présentés dans l'article s'inscrivent-ils dans la continuité de travaux menés en sciences de l'information et de la communication sur les nouveaux modes de gouvernabilité de l'État contemporain et plus particulièrement sur la communication publique comme enjeu d'une négociation entre les discours de l'État et d'autres acteurs sociaux.

Mots clés. — Communication publique, communication politique, communication des associations, gouvernabilité, espace public sociétal, prévention du sida, homosexualité.

La contribution a pour objet la communication publique et les formes de gouvernabilité contemporaine de l'État. De récents travaux en sciences de l'information et de la communication (sic) ont contribué à renouveler les approches de ce domaine de la communication de l'État, en l'intégrant dans un questionnement plus large portant sur les mécanismes de gestion de la population par les pouvoirs publics et de régulation des normes. Il ne s'agit pas de penser la communication publique comme un discours agissant sur les changements de comportements, mais comme un instrument de l'action publique, traversé par des acteurs, des stratégies et des enjeux sociétaux différenciés. Empruntée à Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2005), la notion d'« instrument » renvoie à l'« ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale » (Lascoumes, Le Galès, 2005 : 12). Ainsi l'instrumentation de l'action publique sous-tend-elle l'analyse des processus sociaux qui participent à l'émergence des problèmes publics et aux stratégies d'action mises en place pour y répondre. À cet égard, la mise en perspective de l'instrumentation de l'action publique avec les théories de l'espace public est pertinente car elle permet de comprendre l'évolution du rapport entre l'État et les citoyens et ses conséquences sur les modalités de l'action publique dans les sociétés contemporaines. En d'autres termes, les instruments évoluent en même temps que se diversifient les acteurs sociaux qui participent à la production de l'ordre social et les moyens qu'ils mobilisent. Analyser ces rapports en termes de gouvernabilité permet justement d'éviter le piège d'une étude trop centrée sur une relation descendante de l'État vers les citoyens et de tenir compte du poids des mouvements sociaux ou des « foyers de pouvoir » (Foucault, 1976 : 124) dans le choix des instruments de l'action publique.

La lutte contre le sida représente un sujet pertinent pour l'analyse de notre objet. En effet, dès son émergence au début des années 80, l'épidémie a posé des questions dépassant les seuls enjeux de santé publique (Paicheler, 2002). Entre autres questions sociétales, celle du statut sur l'homosexualité dans le corps social a été la plus prégnante du fait que les homosexuels ont été, en termes de prévalence, parmi les plus touchés par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). De fait, les rapports de force entre l'État et les associations de lutte contre le sida ont été en partie fondés sur le renouvellement des enjeux liés à cette question et aux instruments mobilisés pour y répondre. En effet, les associations de lutte contre le sida ont participé activement à publiciser les débats relatifs à la question de l'homosexualité autant pour sensibiliser l'opinion, que pour influencer les mécanismes de décision. Leurs actions ont relevé de *la* politique (*politics* en anglais), en tant que compétition entre acteurs sociaux pour orienter les décisions. Elles ont abouti à l'intégration de leurs revendications dans l'instrumentation de l'action publique liée à la lutte contre le sida et donc dans le « mécanisme de processus décisionnel qui permet de prendre des décisions engageant la collectivité », *le* politique (*polity* en anglais). Au-delà de cette influence sur le choix

des instruments de prévention du sida, entre 1987 et 2007¹, les relations entre l'État et les associations de lutte contre le sida mettent également en lumière l'émergence d'un espace public qualifié de sociétal, marqué par une autonomie face à l'État, qui s'est appuyé sur la communication publique autant pour freiner le développement de l'épidémie, que pour se repositionner par rapport à une question sociétale – l'homosexualité – dont il est resté longtemps en retrait. À partir des propositions de Bernard Miège (2010), la notion de l'espace public sociétal est ici développée en prenant appui sur les travaux de Paul Beaud (1985) et les retours prospectifs de Jürgen Habermas (1990) sur la notion d'espace public. Ainsi l'analyse des campagnes de communication publique liée au sida et de l'évolution des rapports de force entre associations et État représente-t-elle un observable intéressant dans le cadre des théories de l'évolution de l'espace public².

Le champ de la lutte contre le sida comme espace public sociétal

L'évolution de l'espace public politique

Analyser le champ de la lutte contre le sida en tant qu'espace public sociétal fait appel à des travaux qui ont souligné l'évolution de l'espace public habermassien. Dans sa thèse de doctorat, Paul Beaud (1985 : 75) analyse l'évolution au ^{xx}e siècle de l'espace public habermassien en mettant l'accent sur l'émergence du social : « Cette évolution témoigne de celle des structures économiques, de la place nouvelle faite au savoir, mais aussi de l'extension du rôle de l'État. Le 19^e siècle avait inventé le politique, le 20^e inventera le social [lié] à la multiplication des producteurs de savoirs et de représentations, des agents du contrôle social ».

Le développement d'« experts intermédiaires » ou de « médiateurs » est rendu possible par leur capacité à mobiliser les « moyens institutionnels [...] d'agir sur les pratiques sociales » (*ibid* : 76). Ces observations rejoignent celles faites auparavant par Yves de la Haye (1984) au sujet de la généralisation des relations publiques dans l'ensemble du corps social, qui renvoie aux techniques de communication et de gestion du social mobilisées par les États, les entreprises et les organisations sociales dans le cadre de stratégies de plus en plus perfectionnées. En intégrant

¹ Cette périodisation est d'autant plus intéressante que les travaux les plus remarquables sur la lutte contre le sida couvrent une période qui ne dépasse pas la fin des années 90 (Paicheler, 2002 ; Pinell, 2002).

² Les résultats présentés reposent sur l'analyse des campagnes diffusées en France par l'État de 1987 à 2007 ; un corpus de documents (plans nationaux de lutte contre le sida, discours de ministres, dossiers de presse liés aux campagnes et 31 entretiens semi-directifs menés avec des acteurs clés de la prévention du sida – 15 acteurs associatifs, 12 acteurs institutionnels et politiques et 4 chargés de communication en agence), un corpus d'articles publiés par les associations Aides et Act Up. Le champ de la lutte contre le sida ayant été polarisé autour de ces deux associations (Pinell, 2002), il a été privilégié l'analyse des discours de ces deux organisations sans pour autant s'interdire l'évocation d'autres.

l'émergence de nouveaux acteurs participant à la publicisation de questions sociétales, ces recherches s'opposent à la vision pessimiste de *L'espace public* de Jürgen Habermas (1962) sur le déclin de l'espace public qui accordait une place prépondérante aux médias de masse et au pouvoir politique et économique sans intégrer les mouvements sociaux dans l'analyse. Le philosophe allemand en convient lui-même dans la préface de la 17^e édition de son « espace public » publiée en 1990. En effet, il y souligne l'importance des « formes de diffusion et d'organisation, les modes d'institutionnalisation des supports d'un *espace public non investi par le pouvoir* » (*ibid.* : 185 ; nous soulignons). Il précise alors ces formes d'organisation qu'il définit comme des « regroupements volontaires *hors de la sphère de l'État et de l'économie*, qui vont [...] des Églises, des associations et des cercles culturels, en passant par des médias indépendants, des associations sportives et de loisirs, des clubs de débats, des forums et des initiatives civiques, jusqu'aux organisations professionnelles, aux partis politiques, aux syndicats et aux institutions alternatives » (*ibid.*). Tout en maintenant sa position contre le déclin de l'espace public politique, il reconnaît cette fois-ci que ces organisations participent aux débats et à la formation de l'opinion, en introduisant des rapports de force nouveaux contre la « destruction totalitaire de l'espace public politique ». Ainsi prend-il acte que, « face à un tel repoussoir », les associations « bénéficient d'une position éminente dans la société » et qu'elles peuvent cristalliser autour d'elles des « *espaces publics autonomes* » (*ibid.* : 186 ; nous soulignons).

Jürgen Habermas admet la capacité des organisations sociales à s'appropriier les nouvelles techniques de communication à des fins de publicisation, élargissant ainsi l'espace public à d'autres acteurs. Paul Beaud (1985 : 131-132) caractérise cette évolution par un double mouvement d'émergence de l'« intellectualisation de la vie privée » et de l'« autonomisation du social ». Jürgen Habermas (1990) et Bernard Miège (2010) ont qualifié ces espaces comme des espaces autonomes, partiels ou fragmentés. Nous préférons le terme « espace public sociétal » pour désigner un champ social structuré, qui participe à la formation de l'opinion publique et à la publicisation d'une nouvelle question sociétale, qui fait « pression » sur le politique et ses mécanismes de décision et participe à institutionnaliser de nouvelles normes et pratiques. La notion d'espace public sociétal ne s'oppose donc pas à celle d'espace public politique ; elle marque une caractéristique originelle de l'émergence d'une question sociétale en dehors de la sphère du pouvoir – ou « non investie par le pouvoir » pour reprendre les mots de Jürgen Habermas (1990) – qui se trouve ensuite intégrée dans l'« appareil de l'État », pour reprendre la désignation de Bernard Miège (2010). La notion d'espace public sociétal renvoie donc autant au terme « *politics* » (*la* politique, en français) qu'à celui de « *polity* » (*le* politique). Ainsi rejoignons-nous Bernard Miège (2010) qui propose de caractériser un espace public sociétal si (et seulement si) il en vient à interférer avec *le* politique, ce qui n'est pas systématique :

« Tous les débats et propositions issus des EP [espaces publics] ne sont pas destinés à être repris dans l'EP politique, voire même dans la scène politique [...] ainsi que par les appareils publics et gouvernementaux. Il n'y a pas de trajectoire *a priori* définie. Et on ne peut présager de leur

interférence avec la sphère politique. Aussi, pour ne pas laisser des ambiguïtés se prolonger [...] et pour bien marquer ce que ces dimensions, assurément caractéristiques des sociétés contemporaines, ont de spécifique, je préfère voir prioritairement ce que ces espaces publics autonomes ont de sociétal et de les qualifier ainsi. » (*ibid.* : 205).

À cet égard, le champ de la lutte contre le sida s'est indéniablement constitué historiquement et socialement autour d'intellectuels qui ont publicisé de nouvelles questions sociétales en marge de l'État, très en retrait sur la prévention du sida dans les années 80.

Lutte contre le sida et émergence d'un espace public sociétal

Aides, une des plus importantes associations de lutte contre le sida, a été créée en 1984 par le sociologue Daniel Defert et les journalistes Frédéric Edelman et Jean-François Mettetal. À cette époque, les pouvoirs publics n'ont pas encore engagé de politique publique de lutte contre l'épidémie de sida. Des militants associatifs et des scientifiques regroupés au sein du Groupe de travail français sur le sida (GTFS) collaborent toutefois dès 1982 pour faire avancer les recherches et mener des actions de prévention. En 1986, après les élections législatives, le gouvernement Chirac se met en place et la ministre de la Santé, Michèle Barzach, lance les premières mesures significatives, comme la libéralisation de la vente des seringues en pharmacie ou encore, en 1987, la première campagne grand public de prévention (avec le slogan « Le sida ne passera pas par moi »). Mais la France peine à rattraper son retard : alors que le pays est l'un des plus touchés par l'épidémie en Europe, l'État français compte parmi les derniers à lancer une politique publique ambitieuse, notamment en ce qui concerne la prévention des publics les plus touchés en termes de prévalence. Face à ce constat, s'élèvent des critiques de plus en plus fortes. En 1989, les journalistes Didier Lestrade, Pascal Loubet et Luc Coulavain fondent l'association Act Up-Paris, sur le modèle de l'association activiste éponyme de New York. Pourtant, Didier Lestrade fait partie des journalistes écrivant dans des revues homosexuelles qui ont, au début des années 80, remis en question l'ampleur de la maladie. Il n'en reste pas moins que, une fois convaincu de sa réalité et engagé dans la lutte contre le sida, il a donné à l'association Act Up une ligne radicale de critique de l'inaction ou de l'inefficacité de l'État, ainsi qu'une visibilité – après seulement quelques mois d'existence, Act Up-Paris était la deuxième association de lutte contre le sida en termes de nombre d'adhérents et de militants, après Aides (Broqua, Pinell, 2002 : 221). À bien des égards, les fondateurs d'Aides et d'Act Up représentent ces intellectuels intermédiaires qu'évoque Paul Beaud (universitaires et journalistes, entre autres acteurs) qui participent aux nouvelles médiations entre l'État et les citoyens, médiations qui renvoient à la capacité d'une organisation à produire et à diffuser des orientations sociales et à participer à leur mise en pratiques (De Oliveira, 2014). Ces mêmes associations ont très largement contribué à la construction d'un cadre d'action dans la lutte contre le sida reposant sur une volonté affichée

de convaincre plutôt que de contraindre (pour le dépistage, par exemple), de ne pas juger, ni stigmatiser les publics ciblés ou encore de ne pas mobiliser les effets de peur ; des valeurs qui orienteront l'action publique.

Les associations de lutte contre le sida ont donc été les premières à publiciser les enjeux liés à la maladie. Pour cela, très tôt, elles ont mobilisé des stratégies communicationnelles pour rendre visible et mettre en débat leurs positions. Aides et Act Up ont toutefois des lignes d'action différentes, voire opposées. Aides a construit sa communication selon la volonté de ses membres fondateurs de légitimer et d'institutionnaliser rapidement l'association. À cet égard, Patrice Pinell (2002 : 55-56) a recueilli un témoignage de Daniel Defert qui montre le souci de la présentation formelle : « Je portais un soin maniaque, compte-tenu des moyens que nous avions, à notre présentation. Cela [notre visibilité] va être notre papier à lettres, nos brochures, nos dépliants. Donc tout cela doit être extrêmement propre, il ne faut pas que cela ait l'air d'être pauvre [...]. Chaque fois qu'on pourra améliorer notre image par le biais de l'informatique, par le biais d'une meilleure machine à écrire, on le fera ».

Au sein d'Act Up, les modalités de mise en visibilité passent par des méthodes modelées sur les actions du Front homosexuel d'action révolutionnaire (FHAR), très actif dans les années 60-70, et sur la construction de l'événement médiatique. Leurs actions comme le « zap » (le « menottage » d'acteurs institutionnels pour protester contre l'inertie de l'administration par exemple) ou le « *die-in* » (une manifestation visant à « faire le mort » devant le bâtiment d'une administration) font de l'association un « cas révélateur » de ces « groupes capables de produire des événements pour journalistes dont la visibilité repose essentiellement sur cette médiatisation » (Marchetti, 1998 : 278). Au-delà des seuls enjeux liés à leur visibilité institutionnelle, ces associations participent également à la formation de l'opinion par la diffusion de leurs positions et de leur mise en débat, à travers des revues qu'elles éditent elles-mêmes, des publications d'ouvrages, des campagnes (dont l'élaboration est parfois un service offert par des agences de communication, comme TBWA avec Aides), des tracts, des réunions publiques, des états généraux ou encore des sites internet. Ainsi se donnent-elles les « moyens institutionnels d'agir sur les pratiques sociales » (Beaud, 1985 : 76). Cependant, ce qui caractérise ce champ comme un espace public sociétal, c'est bien sa capacité à intégrer les lieux de décision politiques. Et les associations de lutte contre le sida y parviennent parce qu'elles se sont justement donné les moyens structurels et communicationnels de mettre une nouvelle question sociétale en débat. À cet égard, les données de terrain ont fait ressortir que les associations se considéraient ou étaient considérées comme « expertes » et acteurs politiques, dont les revendications sont intégrées dans le mécanisme de décision des pouvoirs publics, notamment par rapport à l'élaboration des campagnes grand public. L'analyse de la communication publique liée à la prévention du sida soulève donc des enjeux qui ont trait aux rapports de force entre les acteurs associatifs et les acteurs politiques. Ces relations se sont cristallisées sur les

campagnes grand public et plus particulièrement sur la visibilité des pratiques homosexuelles dans celles-ci par l'effet de deux facteurs au moins : d'une part, l'espace public sociétal est en partie fondé sur une minorité sexuelle et, d'autre part, ce militantisme s'est renouvelé face aux lacunes de l'État sur la gestion de l'épidémie vis-à-vis d'un des publics les plus touchés.

Sida, espace public et minorité homosexuelle

Les dimensions sociale et politique de la minorité homosexuelle en France

La lutte contre le sida est marquée par un fort engagement de la minorité homosexuelle. Selon Vincent Lemieux (1986 : 10), une minorité renvoie à un « sous-système » d'individus, quantitativement moins nombreux (caractéristique socio-numérique), spécifique par rapport à d'autres sous-systèmes (caractéristique socioculturelle), recevant plus de contraintes d'un système qu'elle n'en impose (caractéristique sociétale) et ne bénéficiant pas, à cet égard, d'un maximum de régulation étatique (caractéristique politique). Les deux premiers critères sont inopérants pour qualifier un ensemble d'individus comme relevant d'une minorité. La caractéristique numérique n'est pas suffisamment discriminante, d'une part, et peu pertinente, d'autre part. Par exemple, les femmes sont numériquement plus nombreuses ; pourtant, elles relèvent d'une minorité du point de vue sociétal et politique. À l'inverse, moins nombreux en Belgique que les Wallons, les Flamands ont un avantage sociétal sur ces derniers (*ibid.*). Concernant les pratiques sexuelles, la faible pertinence de la caractéristique numérique apparaît d'autant plus qu'il existe des ensembles d'individus ayant des préférences d'ordre sexuel (comme l'échangisme, le sadomasochisme...) qui ne relèvent pas d'une analyse en termes de minorité sociétale ou politique.

Quant à la caractéristique socioculturelle, elle supposerait, dans le cas d'une définition de la minorité homosexuelle, une homogénéité des pratiques et des identités qui s'avère hasardeuse. En effet, il est tentant de s'appuyer sur la notion de « communauté » ou d'« homosexuels identitaires » pour faire ressortir une caractéristique socioculturelle de la minorité homosexuelle qui en ferait un « sous-système » spécifique par rapport à d'autres. Selon Michael Pollak (1988 : 29), cette notion de communauté renvoie à « un style et à un circuit de rencontres et d'entraide ayant pour objectif la redéfinition de l'image sociale des homosexuels et la création de conditions permettant à un plus grand nombre de revendiquer et de vivre son homosexualité ». Cette définition porte en elle-même les limites d'une réalité qui serait désignée par la notion de « communauté » : y sont exclus les homosexuels vivant dans des zones géographiques éloignées de ces réseaux ; ceux vivant une homosexualité cachée du fait de leur statut social ou de facteurs psychologiques ; ceux encore vivant

dans de grands centres urbains, mais refusant d'organiser leur vie sociale autour de pôles de socialisation homosexuelle (Pollak, Shiltz, 1987 ; De Busscher, 2003 : 259). De plus, le rapport qu'entretient un individu stigmatisé avec son supposé groupe d'appartenance peut susciter un mécanisme d'adhésion comme de rejet. Ainsi Erving Goffman (1957 : 101) évoque-t-il le parcours d'homosexuels quittant leur foyer pour les centres urbains où existent des « endroits ouverts » et « réservés » dans lesquels ils sont traités avec bienveillance, mais également des sujets qui refusent une telle fréquentation de peur qu'elle ne révèle leur orientation sexuelle, ou pour se différencier de leurs « pairs » face auxquels ils ne se reconnaissent pas. De façon générale, un individu peut organiser sa vie autour d'un réseau communautaire, à condition d'accepter de la passer dans un « monde diminué », ou, au contraire, refuser un mode de vie centré sur son orientation sexuelle (*ibid.* : 33-34). Le recours à la « communauté » (ou à l'« alignement sur le groupe » pour reprendre une expression d'Erving Goffman) n'est donc pas un facteur d'intégration communément partagé. De fait, nous rejoignons l'analyse de Michael Pollak (1988) selon laquelle la « communauté » ne représente qu'une minorité (au sens commun du terme) d'homosexuels ; une minorité dans la « minorité » en quelque sorte. Les caractéristiques numérique et socioculturelle n'apportent donc pas à l'analyse d'éléments pertinents pour définir la minorité homosexuelle.

Cependant, les structures dites « communautaires » peuvent avoir une importance dans l'acceptation de soi, la formation militante et la construction de l'identité d'un individu. La « communauté » peut être le vecteur de la prise de conscience et de l'intériorisation de contraintes liées à la discrimination des homosexuels. Ces contraintes touchent à une caractéristique sociétale qui pose la question du processus normatif et stigmatisant des homosexuels, ainsi que celle de la notion d'« identité ». À cet égard, l'articulation de l'« identité personnelle » avec l'« identité sociale » peut susciter des effets anxiogènes dès lors que l'une peut exercer sur l'autre une pression négative. La prise de conscience d'une discrimination envers les homosexuels se traduit par la prise de conscience d'une possible remise en question de l'individu par rapport à sa place dans son réseau de relations et s'accompagne d'une attention accrue sur les informations qu'il laisse filtrer. C'est sur cette attention et ses effets anxiogènes qu'une caractéristique sociétale s'établit : le décalage entre la position qu'un individu estime pouvoir tenir et la considération qui lui est portée en raison de son orientation sexuelle est ressentie comme une injustice constituant le fondement d'une action individuelle et/ou collective visant à formaliser auprès des pouvoirs publics une demande de régulation sociale atténuant les contraintes pour les homosexuels et favorisant une reconnaissance. Selon Axel Honneth (2004 : 135), cette demande de régulation renvoie à une perception des individus de la capacité de la société « à assurer les conditions de la reconnaissance réciproque qui permettent à la formation de l'identité personnelle [...] de s'accomplir de façon satisfaisante ». La question sociétale posée par l'intégration des homosexuels dans le corps social rejoint ainsi la question politique. Ce sont sur ces questions que se fonde pertinemment

la notion de « minorité homosexuelle », qui se traduit dans la structuration de mouvements visant à publiciser la question homosexuelle en interpellant citoyens et pouvoirs publics et en structurant le débat public. Or, l'émergence de l'épidémie de sida a accompagné une nouvelle publicisation de la question homosexuelle par rapport aux mouvements qui ont marqué les années 60-70.

Le renouvellement du militantisme homosexuel dans le champ de la lutte contre le sida

Sous l'impulsion d'associations comme « Arcadie » (qui date des années 50) ou le « Front homosexuel d'action révolutionnaire » (FHAR, créé à la fin des années 60), le militantisme homosexuel se structure et s'organise pour revendiquer, en partie aux côtés des féministes, de nouveaux droits. Suite à l'élection de François Mitterrand en 1981, le nouveau gouvernement répond aux principales attentes de ces organisations, notamment par l'abrogation des articles 300-2 et 331-2 du Code pénal qui introduisaient une discrimination par rapport aux homosexuels³. L'aboutissement des principales revendications portées par le mouvement homosexuel au début des années 80 a marqué un désinvestissement politique des militants au profit d'associations de service :

« La mobilisation pour les droits a été une expérience importante pour nombre d'individus qui ont pu affirmer collectivement leur homosexualité. Mais, une fois la victoire obtenue, la plupart d'entre eux n'entendent pas approfondir leur engagement politique comme homosexuel, ils préfèrent plutôt participer aux activités organisées par l'une de ces nombreuses petites associations, tournées vers la "communauté", qui voient le jour » (Pinell, 2002 : 34).

Ainsi l'épidémie de sida émerge-t-elle dans un contexte où le militantisme homosexuel est marqué par la « démobilité politique des groupes impliqués dans l'organisation des grands mouvements ayant marqué la fin du septennat de Giscard d'Estaing » (*ibid.*), parce qu'il se retrouve « privé des thèmes les plus mobilisateurs » (*ibid.* : 28). L'échec des associations homosexuelles – centrées sur le service et les loisirs – à apporter une réponse collective à l'épidémie de sida dans les années 1982-1984, renforce l'affaiblissement d'une dimension politique du mouvement :

« Le processus de restructuration du champ de l'homosexualité déjà à l'œuvre avant l'apparition du sida s'est poursuivi. La désaffection que connaissaient les associations homosexuelles politiques s'est amplifiée à la mesure de leur incapacité à organiser une réponse communautaire [...]. Il ne subsiste bientôt plus, au pôle politique du champ, que des petits groupes pratiquant le *lobbying* au sein des partis politiques⁴ » (Pinell, 2002 : 364).

³ L'article 300-2 alourdissait la peine pour outrage public s'il concernait un homosexuel et l'article 331-2 fixait la majorité sexuelle à 18 ans pour les homosexuels contre 15 pour les hétérosexuels.

⁴ Il s'agit de « Gais pour les libertés » et « Homosexualité et socialisme » au PS, et de « Gais libéraux » au Parti républicain.

La dépolitisation du mouvement homosexuel au début des années 80 a donc été marquée par un retrait des associations de la politique comme de leur volonté d'influencer le politique. Cependant, l'épidémie de sida a accompagné l'émergence de nouveaux acteurs militants pour le droit des homosexuels.

Jusqu'en 1986, une ligne de clivage a opposé ceux qui tendaient à relativiser l'importance et la gravité de l'épidémie à ceux qui en ont tout de suite mesuré les conséquences possibles. Cette polarisation a été analysée de façon sans doute excessive, la plupart des homosexuels engagés se situant dans un entre-deux, mais elle a contribué à la mobilisation de nouveaux acteurs qui s'étaient tenus jusque-là à l'écart des mouvements des années 70. Selon Philippe Adam (2001 : 1987), la lutte contre le sida a ainsi marqué « les premières prises de distance par rapport aux stratégies du mouvement homosexuel des années 70 ». L'association Aides a donné le ton d'une nouvelle forme de militantisme fondée sur une volonté d'« universalisme ». En d'autres termes, il ne s'agit pas de créer une association homosexuelle, mais une association dont les membres, même s'ils sont majoritairement homosexuels, œuvrent dans l'intérêt de tous. Daniel Defert et Jean-Florian Mettetal n'ont d'ailleurs pas été engagés dans le militantisme homosexuel auparavant (Pinell, 2002 : 53). Ceux-là estiment que l'homosexualité ne se vit pas comme une cause publique, mais « dans ce que l'on peut désigner comme sphère domestique ou privée, sans être ni revendiquée ni cachée » (*ibid.* : 87). Au contraire, très engagés dans la cause identitaire, les fondateurs d'Act Up ont affirmé « très nettement [l']ancrage communautaire » de leur association (*ibid.*) et plus généralement l'importance de la question homosexuelle dans la lutte contre le sida. Rétrospectivement, l'évolution de ces deux associations rend cette distinction quelque peu obsolète : en effet, Aides s'est investie sur le droit des homosexuels et Act Up a mené plusieurs combats dans une visée universaliste. Ainsi les deux associations ont-elles participé ensemble, malgré la divergence de leur ligne politique, à une rupture avec le mouvement homosexuel des années 70 :

« [Les] expériences individuelles de l'homosexualité que nous avons identifiées comme étant plus centrées sur la sphère privée constituent le socle sur lequel se sont développées [...] des revendications collectives qui, bien qu'étant portées par des individus dont l'orientation est homosexuelle, comportent souvent des actions politiques plus universalistes que communautaires, ce qui atteste d'une évolution profonde par rapport aux formes antérieures de la mobilisation gay » (*ibid.*).

Ce renouveau du militantisme homosexuel s'explique en partie par les nouvelles opportunités de politisation qu'ouvrent les enjeux liés à la lutte contre le sida, à deux niveaux au moins. D'une part, comme nous l'avons vu, les pouvoirs publics sont restés en retrait de la lutte contre la maladie pendant les premières années de l'épidémie. D'autre part, les premières politiques publiques de lutte contre le sida renvoyaient à une discrimination des homosexuels face à un problème de santé publique. En effet, alors que l'épidémie touche majoritairement (en termes de prévalence et donc d'exposition au risque) des homosexuels, les premières campagnes de communication publique, de 1987 à 1995, sont orientées vers les publics hétérosexuels. D'ailleurs, les discours prononcés lors des lancements

de campagne par les ministres en chargés de la Santé qui se sont succédé durant cette période insistent sur le risque de contamination hétérosexuelle et n'abordent pas la question homosexuelle. Si les associations de lutte contre le sida militent pour des mesures qui concernent tous les publics concernés (le remboursement du test de dépistage à 100 % ou l'accessibilité des traitements), elles ont, notamment sous l'impulsion d'Act Up, revendiqué une plus grande visibilité des homosexuels dans les campagnes et, plus largement, de nouveaux droits comme l'union civile dans les années 90 (qui a abouti à l'adoption du pacte civil de solidarité – Pacs – en 1999). En mobilisant des stratégies communicationnelles que nous avons évoquées, les associations de lutte contre le sida ont non seulement participé à la publicisation des enjeux liés au sida, mais aussi à celle des enjeux liés à la question homosexuelle.

Campagnes grand public et enjeux identitaires

De 1987, année de la première campagne de prévention du sida jusqu'à 1993, les homosexuels sont absents des campagnes grand public alors qu'ils sont majoritairement touchés par l'épidémie. Diffusées dans les médias généralistes et donc vues par un large public, ces campagnes font l'objet d'une vigilance particulière du gouvernement et plus particulièrement des cabinets des ministères successifs chargés de la Santé. Dès lors, déjà fragilisé par le retard pris dans la prévention par rapport aux autres pays européens et par l'affaire du sang contaminé⁵, l'État fait l'objet de vives critiques largement publicisées par les associations de lutte contre le sida. Celles-ci s'appuient sur leur légitimité et leur antériorité dans la mobilisation sur le terrain contre la maladie pour mettre en avant le fait que l'absence d'homosexuels dans les campagnes grand public constitue une discrimination vis-à-vis d'une catégorie de citoyens exposée à un risque de santé publique. Ce constat repose sur une interprétation à trois niveaux mise en avant par les acteurs rencontrés sur les stratégies communicationnelles mises en œuvre par l'État :

- un point de vue épidémiologique : les homosexuels constituent l'un des groupes les plus touchés par l'épidémie en termes de prévalence et, selon les périodes, en termes de nouveaux cas (l'incidence). La mise en scène des homosexuels dans les campagnes grand public est liée à une réalité de l'épidémie ;
- un point de vue communicationnel-fonctionnaliste : pour que les messages de prévention soient plus efficaces, ils doivent permettre aux publics ciblés de s'identifier aux personnages mis en scène. La visibilité de l'homosexualité dans

⁵ L'affaire du sang contaminé renvoie à une défaillance du Centre national des transfusions sanguines (CNTS) qui a contaminé des hémophiles par l'injection de produits sanguins entre 1984 et 1985. L'affaire a pris une tournure importante avec la publication, en 1991, des révélations de la journaliste Anne-Marie Casteret, ce qui va appuyer la dénonciation par Act Up des « vies sacrifiées » par la négligence des pouvoirs publics.

les campagnes grand public renvoie à une efficacité des actions de prévention grand public auprès d'un groupe particulièrement concerné par les risques de transmission du VIH ;

- un point de vue lié à la gestion du corps social : l'estime de soi favorise une réduction de la prise de risques. La mise en scène des homosexuels dans les campagnes grand public participe d'une reconnaissance de l'homosexualité par l'État et de l'égalité des citoyens dans le corps social.

Dans un article de la première livraison de la revue d'Act Up, *Action !*, publié en juillet 1991, l'association attribue la mise en place d'une politique publique de lutte contre le sida au fait qu'elle a commencé à se développer chez les hétérosexuels : « On sait que les pouvoirs publics n'ont commencé à s'intéresser au sida et à engager un timide travail de prévention qu'à partir du moment où ils ont pris conscience du fait que l'épidémie menaçait effectivement les hétérosexuels. Entre-temps, des milliers d'homosexuels avaient été volontairement sacrifiés par la bonne conscience hétérosexuelle majoritaire ».

De fait, dans son discours du 26 avril 1987, la ministre de la Santé Michèle Barzach soulignait « la prise de conscience des responsables gouvernementaux, notamment du fait du risque de transmission hétérosexuelle qui commence à menacer l'ensemble de la population ». Son successeur, Claude Évin, dans son discours du 3 novembre 1988, insistait également sur cet aspect de l'épidémie : « La majorité de la population française pense encore que le sida ne "passera pas par elle", parce qu'elle croit que la maladie est confinée dans des groupes à risque, il faut bien prendre conscience que nous sommes au début de l'extension de la maladie à la population hétérosexuelle ». Dans l'article « Hécatombe » (*Action !*, juil. 1991), Act Up associe cette négligence à une forme d'homophobie latente : « Le sida est le révélateur de l'homophobie de notre société et que si tout n'est pas fait en matière de lutte contre cette homophobie, rien n'est fait en matière de lutte contre le sida ». C'est pourquoi l'association décide de faire de la « revendication homosexuelle le préalable de son action ». Aides connaît à ce moment, au début des années 90, des tensions internes liées à la position de l'association vis-à-vis de revendications « identitaires » de beaucoup de ses volontaires (Pinell, 2002 : 273). Ceux-ci souhaitent rendre davantage visible leur homosexualité comme moteur de leur engagement, sans pour autant faire de l'association une « association homosexuelle ». En 1993, leurs revendications sont légitimées lors des assises d'Aides : « Revendiquer une ou des identités n'est ni une limite ni un enfermement, mais doit permettre de reconnaître l'autre pour différent dans le cadre commun qu'est le volontariat à Aides » (*ibid.* : 280). Même si la plus grande reconnaissance de la motivation « identitaire » des volontaires d'Aides ne s'accompagne pas d'une remise en question de l'« idéologie généraliste » de l'association, il n'en reste pas moins qu'elle inscrit davantage l'association dans le mouvement de lutte pour le droit des homosexuels (Broqua, Pinell, 2002 : 273). Ainsi a-t-elle participé activement à la publicisation de la question homosexuelle dans le cadre de la lutte contre le sida, qui a ouvert de nouvelles opportunités politiques pour faire aboutir leurs revendications. Ces éléments sociohistoriques permettent de

mieux appréhender en quoi la visibilité des homosexuels dans les campagnes grand public a été un enjeu saillant des rapports de force entre l'État et un espace public sociétal fortement structuré par des revendications « identitaires ». C'est dans cette perspective que l'analyse de la communication publique liée à la prévention du sida a été un support du discours de l'État pour se repositionner dans l'espace public et participer à la gestion du social.

Communication publique et repositionnement de l'État dans l'espace public

L'intégration des associations de lutte contre le sida dans les stratégies communicationnelles de l'État

Les données de terrain recueillies montrent, d'une part, ce qui a sous-tendu les choix d'instrumentation de l'action publique liée à la prévention du sida et, d'autre part, comment la communication publique participe au repositionnement de l'État par rapport à une question sociétale dont la publicisation s'est faite en marge de son action. D'abord, les acteurs institutionnels avaient conscience des enjeux identitaires et ce, dès les années 80. Par exemple, Gérard Pelé a été responsable du comité d'experts pour les publics homosexuels à l'Agence française de lutte contre le sida (AFLS) qui était chargée des campagnes de communication. Il met en avant les points de tension sur cette question :

« [Les relations avec les associations] étaient quand même difficile[s], surtout quand on touchait au grand public. Dès qu'on touchait aux communications qui étaient vues par tous, on était toujours dans [des revendications liées à] la visibilité maximale des homosexuels, des toxicomanes, des prisonniers, des ci ou des ça. Il y avait une constellation communautaire qui n'[adoptait] pas la philosophie qu'on avait »⁶.

Après la dissolution de l'AFLS en 1993, le Comité français d'éducation pour la santé (CFES) récupère ses prérogatives sur la communication liée à la prévention du sida. Bernadette Roussille en a été la déléguée générale jusqu'au début des années 2000. Elle évoque d'abord l'enjeu de la visibilité homosexuelle comme une source des « reproches » qui étaient « toujours » adressés aux pouvoirs publics et comme une « thématique lancinante du statut de l'homosexualité ». Directrice de la communication du CFES à la même période, Anna Ramon confirme ce constat : « Clairement, il y avait derrière la lutte contre le sida un combat identitaire des associations homosexuelles. C'était difficile de démêler les deux quelques fois. Cela dit, il était important de parler aux homosexuels et de montrer que l'État s'intéressait à cette population, et de montrer aux homosexuels qu'ils étaient concernés par l'épidémie »⁷.

⁶ Entretien avec l'auteur (31/03/11).

⁷ Entretien avec l'auteur (20/10/10).

Ainsi toutes deux rendent-elles compte de ces enjeux identitaires qui, en 1995, ont donné lieu à la première campagne grand public dans laquelle ont été explicitement abordées les pratiques homosexuelles :

« Il y avait des associations dont le but c'était le sida, mais derrière, c'était le statut de l'homosexualité [qui les intéressait aussi]. Ça, c'était assez important. Et nous on est arrivé en 1995 avec une campagne [...] quand même audacieuse. On voyait quand même [des homosexuels] pour la première fois dans la presse. Évidemment, la presse, ce n'est pas tout à fait la télé. La télé, pour l'homosexualité, c'est venu après ; la première chose, ça a été dans la presse »⁸.

Les campagnes de prévention télévisées qui mettaient explicitement en scène des homosexuels ont effectivement été diffusées à partir de 2000, année de diffusion d'un spot qui montrait une rencontre entre deux garçons, sans aucune ambiguïté dans leur relation (à la différence des campagnes de l'AFLS au tournant des années 90). En 2002, le CFES est remplacé par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes). En 2007, l'Inpes diffuse un spot montrant pour la première fois un couple homosexuel ayant un rapport (en 1989, un autre spot présentait un rapport sexuel... mais seulement entre un homme et une femme). Il y a donc eu une évolution certaine quant à la mise en scène des pratiques homosexuelles dans les campagnes grand public que Nathalie Lydié, directrice adjointe aux affaires scientifiques, traduit en ces termes :

« Il y a eu quand même un changement stratégique au milieu des années 2000 (c'est aussi parce qu'il y a eu une lassitude par rapport à la prévention) et l'idée, ça a été de dire qu'on allait autant travailler sur le message de prévention que sur la représentation de l'homosexualité et de la communauté homosexuelle, si tant est que cette communauté existe. Il faut remettre ça dans son contexte : c'est un contexte de revendications de droits, avec un débat social assez fort. [...] Il y a eu [des] spots où on a présenté la sexualité homosexuelle et on a vu qu'on a regagné des points. Mon interprétation c'est qu'on les a beaucoup plus regagnés par la représentation tout d'un coup que l'État faisait de l'homosexualité et non par le message en lui-même qui n'était pas un message très nouveau par rapport à ce qui était fait par le passé. Il ne faut pas oublier qu'on est représentant de l'État, l'Inpes c'est l'État »⁹.

Ainsi le CFES et l'Inpes reconnaissent-ils avoir intégré les revendications des associations : « Je pense qu'on a été beaucoup dans le sens de leurs préconisations, avec des campagnes qui sont devenues de plus en plus audacieuses. Enfin, [des campagnes] qui affichaient des homosexuels, des gens venant des Dom-Tom, des campagnes qui étaient beaucoup plus précises, quoi »¹⁰.

À une question portant sur la légitimité de l'État à signer ces campagnes, Nathalie Lydié (NL) et Lucile Bluzat (LB), responsable de la prévention du sida à l'Inpes, sont très explicites sur le poids des associations dans cette orientation :

« NL : Oui, l'État est légitime. Après, il faut insister sur le fait que ce n'est qu'une partie du dispositif. Et ce dispositif là des campagnes de communication, c'est le dispositif de l'État : c'est l'État qui prend la parole. De toute façon, l'État les signe. Non seulement il est légitime pour le faire mais on lui demande de le faire.

⁸ Entretien avec l'auteur (30/10/10).

⁹ Entretien réalisé avec l'auteur (13/07/10).

¹⁰ Entretien réalisé avec l'auteur (30/10/10).

LB : C'est surtout ça !

NL : La demande des associations reste extrêmement forte à ce niveau-là et notamment les associations homosexuelles, comme Act Up ou Aides »¹¹.

L'État affiche donc un discours sur l'homosexualité à travers ses campagnes sur la prévention du sida. Il s'agit là d'une demande explicite auprès de l'agence McCann qui s'occupe du budget de l'Inpes pour les campagnes de prévention de sida grand public :

« Clairement, [la mise en scène des pratiques homosexuelles], ça vient de l'Inpes. C'est une question clé chez eux, la manière dont on représente les minorités. Il y a des campagnes spécifiques par public, mais dans le cadre du programme grand public, ils doivent parler à tous. Par tous, j'entends leurs publics prioritaires que sont les migrants, les homos et les hétéros, mais plutôt les jeunes hétéros [...]. C'est intéressant de voir que derrière les grands enjeux qui sont d'inciter les gens à porter des préservatifs et à se faire dépister, il y a quand même une volonté derrière ça, qui est peut-être pas forcément une volonté ministérielle mais une volonté individuelle des gens qui travaillent sur le sujet, qui est de quelque part banaliser la sexualité, la rendre plus normale, de lever un peu les tabous par rapport à elle, même par rapport à la représentation de l'homosexualité, de l'intégration et de l'acceptation de l'homosexualité »¹².

Cette « injonction » de mettre en scène des homosexuels tranche avec les campagnes de l'AFLS où, au contraire, il était demandé de ne pas explicitement désigné les homosexuels avec l'argument que cette mise en scène contribuerait à les stigmatiser. Le cas de l'homosexualité dans les campagnes grand public de prévention du sida est intéressant pour l'analyse de la communication publique en tant que forme de gouvernabilité contemporaine de l'État. Car, au-delà des enjeux de santé publique, il s'agit bien d'un instrument de l'action publique qui participe à son repositionnement par rapport à une question sociétale et à l'intégration de discours concurrents.

Repositionnement de l'État et affaiblissement d'un espace public sociétal

Ainsi la communication publique s'intègre-t-elle dans un processus d'opposition et de rapprochements entre différents acteurs dans l'espace public (associatifs, institutionnels et politiques), entre lesquels des tensions émergent sur l'acquisition d'une légitimité à produire des discours sur des questions sociétales (Ollivier-Yaniv, 2010 : 50). Dans ce réseau de relations, le cas de la lutte contre le sida est révélateur de l'intégration de la communication publique comme instrument de la « politique du discours » participant à la « neutralisation des discours [concurrents] » (*ibid* : 164). L'État se repositionne par rapport un espace public sociétal en intégrant les discours associatifs dans son propre discours institutionnel lissé (Ogier, Ollivier-Yaniv, 2006 : 73). Il intègre dans les processus d'élaboration des campagnes de prévention du sida les associations de lutte contre le sida, qui deviennent à cet

¹¹ Entretien avec l'auteur (13/07/10).

¹² Christophe Moiroud, agence McCann (entretien avec l'auteur, 29/10/10).

égard des co-producteurs de l'action publique (De Oliveira, 2014). Cependant, les comités d'experts de l'Inpes ne sont pas différents de ceux qui avaient été mis en place à l'époque de l'AFLS et du CFES (où les associations étaient intégrées au comité de suivi). Ce qui a changé, à partir du début des années 2000 au moins, est la légitimité de l'État à communiquer sur les pratiques homosexuelles et, de fait, à intégrer les revendications des associations dans ses stratégies de prévention. Ainsi l'espace public sociétal, fondé en partie sur une minorité sexuelle, se retrouve-t-il privé d'un thème mobilisateur. Ne se retrouve-t-on pas alors dans la même configuration qu'au début des années 80 quand le mouvement homosexuel s'est démobilisé après l'acquisition de nouveaux droits ?

« LB : Oui, il y a clairement un enjeu de visibilité dans le fait de représenter les populations homosexuelles.

NL : C'est vrai que c'est un sujet important. Ce n'est pas de la récupération politique qui est faite ; ça s'est fait en parallèle. La lutte contre le VIH, la reconnaissance de l'homosexualité, elle s'est faite en parallèle de la revendication politique autour des droits, autour du PACS, autour de la parentalité, autour de ces questions-là. Je dirais que l'un a servi l'autre. C'est un phénomène qu'on ne retrouve pas du tout chez les populations migrantes qui aujourd'hui sont une population prioritaire de la lutte contre le sida mais qui ne sont absolument pas organisées, pour d'autres raisons probablement liées à leur statut d'immigration. Ils ne sont pas du tout organisés d'un point de vue politique et on n'a pas vu émerger en fait de revendications de ces populations-là autour de la problématique du VIH et de s'en servir pour rebondir en fait sur d'autres problématiques, sur d'autres revendications politiques »¹³.

Si l'expression « récupération politique » n'est pas pertinente, il n'en reste pas moins que la communication publique a articulé des enjeux liés au positionnement de l'État sur la question homosexuelle et a été le centre d'une négociation avec les associations qui ont participé à la construction d'un espace public sociétal en marge de la sphère politique¹⁴. Le cas de la lutte contre le sida renforce ainsi l'hypothèse d'Yves de la Haye (1984 : 85) selon laquelle la communication publique participe de la recherche d'un « autre modèle de communication politique général, c'est-à-dire d'un autre mode de coagulation des individus en groupes sociaux à la société telle qu'elle est, d'autres habitudes de délégation et de représentation plus souples, moins permanentes et plus déliées du territoire ». S'appuyant sur ses travaux, Paul Beaud (1984 : 125) réaffirme « l'importance que [prend la communication publique] comme relais et comme extension des fonctions hier remplies essentiellement par le Parlement et la presse, dont le déclin relatif traduit une crise des anciennes institutions de négociation et d'intégration ».

Si les comités d'experts consultés sur les stratégies de prévention du sida concernent les actions de proximité, il n'en reste pas moins que les associations de lutte contre le sida influencent aussi le mécanisme de décision concernant la communication grand public. Ainsi Nathalie Lydié et Bruno Housseau (BH), responsable du pôle « santé sexuelle » de l'Inpes, résumant-ils la relation qu'entretient l'Institut avec les associations :

¹³ Entretien avec l'auteur (13/07/10).

¹⁴ Effectivement, cela n'a pas été le cas avec les autres groupes touchés par la maladie : les toxicomanes, les prostitués et les migrants.

« BH : Étant donné que les assos ont participé à l'élaboration des plans et que nous, on s'inspire globalement des plans, on va dire que dans les groupes de travail, on arrive avec nos stratégies. [...] Mais on a quand même très intérêt à se nourrir de leur connaissance du terrain, des échanges qu'ils peuvent avoir avec les gens qui sont concernés. Et eux ils ont aussi intérêt à utiliser un peu notre puissance en termes de médias et nous on a un intérêt qui est qu'ils puissent relayer au niveau local et au plus près des gens les discours des campagnes qu'on fait.

NL : C'est pour ça que sur nos outils ou sur nos campagnes, il y a quand même une recherche de consensus qui est assez forte parce que l'idée c'est que les associations puissent relayer véritablement le travail qui est fait ici. C'est pour ça que sur tout ce qui est dispositif communautaire, ils sont associés ; c'est pour ça [...] qu'ils en co-signent une partie. Là, c'est vrai qu'on essaie d'être sur un travail le plus collaboratif possible dans une espèce de "donnant-donnant", parce que c'est important et essentiel pour nous ; et pour eux ça leur permettra de s'appuyer sur l'Inpes pour un certain nombre de choses »¹⁵.

Il s'agit donc d'une relation fondée sur la nécessité de trouver un consensus dont auquel chaque partie en présence aurait à gagner. Ainsi l'analyse de la lutte contre le sida comme espace public sociétal met-elle en avant les processus de négociation entre l'État et les associations ; lesquels relèvent davantage d'une intégration par des modalités formelles et informelles des revendications concernant les stratégies communicationnelles des campagnes grand public. Cette intégration a accompagné un processus de dépolitisation de la minorité homosexuelle dont rendent compte d'autres éléments. En effet, Bernadette Roussille relève qu'Act Up était moins présent à la fin des années 90. Deux anciens présidents de l'association, Philippe Mangeot et Christophe Martet soulignent également qu'il y a eu une moins forte mobilisation de l'association à partir du début des années 2000 :

« Entre la création d'Act Up en 89 [...] et 1998-1999 [...], il y avait quand même une mobilisation communautaire plus forte, il y avait des associations où il y avait du monde etc., notamment à Act Up et ça, ça c'est un peu perdu après. Voilà : la communauté gay devrait se remettre en question et avancer sur cette question »¹⁶.

« Il y a eu un moment de plus grande confrontation quand même. Je pense notamment à Act Up mais il n'y avait pas qu'Act Up. Mais c'est vrai qu'Act Up, c'était plutôt le bras armé. Je pense qu'aujourd'hui l'État a compris comment contourner effectivement les difficultés. Il y a eu une professionnalisation des associations, avec des gens qui perdaient aussi un peu le sens de l'urgence, le sens un peu politique des choses, pour arriver plus dans un côté... pas fonctionnaire du sida... mais presque »¹⁷.

À des rapports fondés sur une confrontation forte entre une minorité touchée par une épidémie et les pouvoirs publics qui ont privilégié une approche fondée sur la mise en scène des hétérosexuels dans les actions de prévention (centrales dans le référentiel lié à la lutte contre le sida), s'est substitué un rapport de forces fondé sur l'intégration des associations dans les mécanismes de décision dès le milieu des années 90, avec le CFES, et l'encadrement des débats plus important, par l'Inpes aujourd'hui, qui accompagne un partage plus clair des rôles :

¹⁵ Entretien réalisé avec l'auteur (13/07/10).

¹⁶ Philippe Mangeot (entretien avec l'auteur, 18/08/10).

¹⁷ Christophe Martet (entretien avec l'auteur, 15/10/10).

« Pour le dire très clairement, il y a eu un moment où le groupe n'accueillait pas Act Up parce que c'était devenu très compliqué de travailler avec cette association, parce que ça se faisait toujours sur la menace : "S'ils sont pas d'accord, ça va se retrouver dans la presse le lendemain". [...] Aujourd'hui, il y a une règle du jeu qui est claire : le groupe de travail est animé par l'Inpes qui fait des propositions en termes de stratégies, en termes de contenus et les associations participent à cette réflexion-là, à l'élaboration du contenu. Parfois il y a des désaccords, mais, au final, c'est l'Inpes qui tranche, même si on essaie toujours de le faire le mieux possible et avec le consensus le plus fort. Mais je pense qu'aujourd'hui il y a un respect des règles du jeu qui fait que les associations ont mieux compris ce qu'ils pouvaient attendre de l'Inpes et que nous, on a davantage travaillé sur la complémentarité entre ce que pouvait faire l'Inpes et ce que par ailleurs les associations pouvaient faire. Et cette clarification a fait qu'aujourd'hui, ça se passe bien globalement »¹⁸.

Du côté des associations, Antonio Alexandre¹⁹, salarié du Syndicat nationale des entreprises gaies (SNEG) depuis 1995 et directeur du pôle prévention depuis 2001, membre du comité d'experts à l'Inpes, résume ainsi cette évolution :

« Ce qui a été important, dans les rapports entre l'État et les associations, c'est le fait que les associations ont été intégrées de manière progressive et considérées comme des interlocuteurs par les institutions. C'est-à-dire qu'on a eu tout d'un coup des personnes issues du civil, on va dire, qui venait apporter leur pierre à l'édifice. Ça, c'est un grand changement. Moi je vais avoir mon opinion, ma sensibilité par rapport à telle ou telle thématique, mais je ne vais pas employer les mêmes termes scientifiques et médicaux que tel chercheur qui est dans l'épidémiologie depuis 30 ou 40 ans. C'est vrai que d'avoir intégré et d'avoir associé les gens issus du terrain pour mieux comprendre et mieux écrire, pour essayer d'affiner les plans d'action au niveau national, c'est quelque chose qui a sans doute fait évoluer les choses. Les rapports n'étaient plus rendus par des sommités dont souvent on ne connaît même pas le nom, mais vraiment par des gens qui sont issus du terrain, même si elles sont encadrées par des gens dont c'est le métier d'écrire, parce que c'est un métier aussi d'écrire ».

Ainsi les orientations sociales sont-elles de plus en plus partagées par les associations de lutte contre le sida et les administrations en charge de mettre en pratiques les stratégies communicationnelles qui servent ces orientations. En revanche, l'élaboration de nouvelles orientations sociales s'avère plus difficile dans un contexte d'internationalisation et d'une action politique qui fragilise le référentiel lié à la politique de lutte contre le sida ; difficulté liée au fait qu'elle dépasse largement les acteurs de la santé. L'État possède les moyens de la communication publique, financiers mais également techniques, les campagnes demandant des compétences particulières. La légitimité de l'État à répondre ainsi aux orientations voulues par les associations a été marquée par l'explicitation des pratiques homosexuelles dans les campagnes grand public. Ce sont les associations qui, dans un rapport d'autonomie, ont poussé l'État à défendre de nouvelles normes sociales et qui ont participé ainsi à la construction de sa légitimité. L'aboutissement de leurs revendications a donc accompagné l'institutionnalisation des normes voulues par les associations, mais aussi l'acquisition d'une forte légitimité par l'Inpes pour définir les orientations sociales et prendre donc plus d'importance dans la médiation. Plus précisément, les salariés de l'Inpes sont des experts intermédiaires qui bénéficient de la légitimité de l'État pour davantage s'investir dans la production et la diffusion de nouvelles normes sociales.

¹⁸ Nathalie Lydié (entretien avec l'auteur, 18/08/10).

¹⁹ Entretien avec l'auteur (05/08/10).

Conclusion

L'analyse de l'instrumentation de l'action publique en lien avec celle de l'évolution de l'espace public montre l'intérêt d'une articulation entre, d'une part, la publicisation de nouvelles questions sociétales, portées par des espaces publics autonomes, et, d'autre part, le développement de nouvelles modalités d'action par les pouvoirs publics. Ainsi la communication publique apparaît-elle comme un instrument contemporain de production de discours qui positionne l'État sur une question sociétale. Au regard de l'évolution du rapport entre l'État et citoyens, marquée par des rapports de force structurés de part et d'autre, la communication publique appuie et étend les nouvelles formes de gouvernabilité dans le sens où elle participe à étendre les domaines où l'État intervient (notamment sur les questions relevant des comportements privés) en même temps que les moyens déployés pour y parvenir.

Les cas de la lutte contre le sida et de la question homosexuelle en particulier sont révélateurs du fait que la communication publique accompagne l'évolution de la gestion du social. En effet, il s'agit d'un domaine vis-à-vis duquel s'est constitué un espace public sociétal, en marge de l'État, marqué par une dimension politique au double sens du terme, autant dans ses tentatives (réussies) d'influer sur les décisions politiques et sur une intégration des acteurs associatifs dans les processus de décision. Toutefois, si les associations ont été de véritables « médiateurs » par leur participation à l'orientation des normes et des pratiques sociales, l'État a su se repositionner sur les questions soulevées par l'épidémie après avoir été suiveur des années 80 jusqu'à la fin des années 90. À cet égard, la communication publique a été un contributeur de la légitimité de l'État à produire des discours sur l'homosexualité et a renforcé celle de l'Inpes à participer à une médiation historiquement structurée par les associations. Cependant, la sophistication des instruments mobilisés par l'État ne suffit pas à elle seule à expliquer le « déclin » d'un espace public sociétal lié à la lutte contre le sida. Fondé en partie sur une minorité homosexuelle, il s'est retrouvé en partie « privé » de certains vecteurs de mobilisation qui l'a affaibli dans sa dimension politique dans un contexte où le « *bareback* » (rapport sexuel non protégé) rejette les messages de prévention étatiques.

Il est excessif de penser que l'Inpes est à l'initiative des orientations sociales, mais il participe davantage à leur définition. Cela ne signifie pas qu'un contrôle s'exerce sur les associations et encore moins que cette évolution ait été le fruit d'une stratégie politique consciente. Cela ne signifie pas non plus que les associations de lutte contre le sida ne sont pas actives et qu'elles ne participent plus à la publicisation des questions sociétales sous-tendues par les enjeux de la prévention. Mais cette évolution laisse en suspens deux questions principales : l'aboutissement d'un certain nombre de revendications par l'institutionnalisation de nouvelles normes n'a-t-elle pas accompagné la fin d'un processus d'émergence de nouvelles questions sociétales portées par des intellectuels intermédiaires ? Par ailleurs, avec l'intégration de plus en plus forte de ces experts dans le politique, peut-on encore

parler d'un espace public sociétal en marge de l'espace public politique ? Force est de constater que, en fonction de nouveaux enjeux, de nouvelles forces en présence peuvent émerger. La dimension politique de l'espace public sociétal n'est pas inexistante aujourd'hui dans le champ de la lutte contre le sida et peut se renouveler par la mobilisation à l'intérieur du champ d'une autre minorité, celle des migrants, autre public particulièrement touché par l'épidémie.

Références

- Adam P., 2001, « Lutte contre le sida, PACS et élections municipales. L'évolution des expériences homosexuelles et ses conséquences politiques », *Sociétés contemporaines*, 41-42, pp. 83-110.
- Beaud P., 1985, *Médias, médiations et médiateurs dans la société industrielle*, thèse en sciences de l'information et de la communication, Université Stendhal-Grenoble 3.
- Broqua C., 2003, « La communication publique sur le sida en direction des homosexuels et bisexuels masculins en France (1989-2002) », pp. 245-256, in : Broqua C., Lert F., Souteyrand Y., dirs, *Homosexualités au temps du sida*, Paris, ANRS Éd.
- Broqua C., Pinell P., 2002, « Avant-garde », pp. 207-260, in : Pinell P., dir., *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France, 1981-1996*, Paris, Presses universitaires de France.
- De Busscher P.-O., 2003, « Saisir l'insaisissable : les stratégies de prévention du sida auprès des homosexuels et bisexuels masculins en France (1984-2002) », pp. 257-272, in : Broqua C., Lert F., Souteyrand Y., dirs, *Homosexualités au temps du sida*, Paris, ANRS Éd.
- De Oliveira J.-P., 2014, « Quand les associations coproduisent l'action publique : enjeux et tensions autour des campagnes grand public de prévention du sida », pp. 129-146, in : Aldrin P., Hubé N., Ollivier-Yaniv C., Utard J.-M., dirs, *La communication publique en réinvention*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Foucault M., 1976, *Histoire de la sexualité. Tome 1. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.
- Goffman E., 1963, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, trad. de l'anglais par A. Khim, Paris, Éd. de Minuit.
- Habermas J., 1962, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. de l'allemand par M. B. de Launay, Paris, Payot, 1978.
- 1990, « L'espace public, 30 ans après », trad. de l'allemand par P. Chaniel, *Quaderni*, 18, pp. 161-181, 1992.
- Haye Y. de la, 1984, « Ce que l'État attend de la communication publique », pp. 80-95, in : *Dissonances. Critique de la communication*, Grenoble, Éd. La Pensée sauvage.
- Honneth A., 2004, « La théorie de la reconnaissance : une esquisse », trad. de l'allemand par S. Haber, *Revue du MAUSS*, 23, pp. 133-136.
- Lascoumes P., Le Galès P., dirs, 2005, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.

- Lemieux V., 1986, « Les Minorités et l'État : quelques propositions générales », pp. 9-19, in : Guillaume P., Lacroix J.-M., Pelletier R., Zylberberg J., dirs, *Minorités et État*, Bordeaux/Québec, Presses universitaires de Bordeaux/Presses universitaires de Laval.
- Le Talec J.-Y., 2003, « Le *bareback* : affirmation identitaire et transgression », pp. 221-244, in : Broqua C., Lert F., Souteyrand Y., dirs, *Homosexualités au temps du sida. Tensions sociales et identitaires*, Paris, Agence nationale de la recherche sur le sida/Éd. EDK.
- Marchetti D., 1998, « Les conditions de réussite d'une mobilisation médiatique et ses limites. L'exemple d'Act Up-Paris », pp. 278-297, in : Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie, *La Politique ailleurs*, Paris, Presses universitaires de France.
- Miège B., 2010, *L'espace public contemporain*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Oger C., Ollivier-Yaniv C., 2006, « Conjuré le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique*, 81, pp. 63-77.
- Ollivier-Yaniv C., 2008, *La communication comme outil de gouvernement. Définition et enjeux de la politique du discours*, habilitation à diriger des recherches en sciences de l'information et de la communication, Université Paris 12-Val-de-Marne.
- Paicheler G., 2002, *Prévention du sida et agenda politique. Les campagnes en direction du grand public, 1987-1996*, Paris, CNRS Éd.
- Pinell P., dir., 2002, *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France, 1981-1996*, Paris, Presses universitaires de France.
- Pollak M., 1988, *Les homosexuels et le sida*, Paris, Métailié.
- Pollak M., Schiltz M.-A., 1987, « Identité sociale et gestion d'un risque de santé, les homosexuels face au Sida », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 68, pp. 77-102.